Arrondissement de Montreuil-sur-mer. Canton de Berck-sur-mer.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept août, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Beaumerie Saint-Martin s'est réuni à la salle de l'ancienne école, à côté de la mairie de Beaumerie Saint Martin (lieu habituel de la mairie modifié pour garantir une sécurité sanitaire optimale contre la pandémie de Coronavirus Covid-19, information transmise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, par courrier du 8 mars 2021), sous la présidence de monsieur HERLANGE Patrick, Maire, à la suite de la convocation en date du dix août deux mil vingt et un, dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de la mairie.

<u>Présents</u>: HERLANGE Patrick, MINER Serge, DE SAINTE MARESVILLE Françoise, VERGEOT Jean-Luc, SERGENT Sylvie, HAMELLE Justine, VANDENBOSSCHE Didier, TOURNIQUET Yann.

<u>Absents</u>: PLÉE Frédéric donne pouvoir à HERLANGE Patrick. BAUDUIN André donne pouvoir à MINER Serge. POULAIN Marc-Antoine.

Monsieur MINER Serge est élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du dernier compte-rendu.

1. Convention Territoriale Globale - Contractualisation avec la CAF.

La séance ouverte, monsieur le Maire présente le projet social de territoire partagé initié par la Caisse d'Allocations Familiales et la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention couvre les domaines d'interventions suivants : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement et handicap.

L'échelle d'élaboration du projet est celle de l'intercommunalité. A ce titre, elle sera signée par la CA2BM mais cosignée par chaque commune et notamment celles concernées par un équipement ou un projet dans les différents domaines précités.

Cette convention doit être signée avant la fin de l'année 2021. Dans la mesure où la commune de Beaumerie Saint Martin souhaite développer des actions sur les champs précités, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à cosigner cette convention permettant de mobiliser le cas échéant d'éventuels financements CAF.

2. Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE).

Dans son exposé, monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par la CA2BM pour recensement des projets d'investissement des communes membres. Les projets présentés sont les suivants : viabilisation de la réserve foncière, remplacement des ampoules d'éclairage public par des ampoules à basse consommation, aménagement des voies piétonnes et du réseau d'eaux pluviales (après les travaux d'assainissement), création d'une aire de jeux à l'espace détente, préservation et entretien du patrimoine bâti, entretien et amélioration de la voirie communale.

3. Délibération fonds de concours réaménagements des bâtiments communaux.

Vu la délibération du 17 juin 2021 attribuant le marché de travaux à l'entreprise Goslin, pour un montant de 16 746.38 euros HT,

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel du projet : fonds propres : 8 373.19 € (50 %) et fonds de concours de la CA2BM : 8 373.19 € (50 %).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le plan de financement présenté, autorise monsieur le Maire à solliciter les fonds de concours à l'EPCI de la CA2BM et à signer tous les documents utiles à l'exécution du projet.

4. Point sur les travaux de voirie et signalisation routière.

Les travaux de voirie du programme chemin à carottes-rues d'en haut et du marais débutés en juillet sont à finaliser. Monsieur le Maire présente la proposition qui lui a été formulée de mettre une partie de la rue du marais en « sens unique sauf riverains » de la route nationale (entre les numéros 77-79 de la route nationale) jusqu'au parking de la salle polyvalente.

La sécurité routière, toujours en question, des propositions de stops, de sens uniques rue d'en haut sont en discussion. Le conseil municipal étudie le moyen de faire respecter le code de la route aux conducteurs toujours plus indisciplinés, voire dangereux. Un devis de signalisation au sol de la rue d'en haut sera demandé.

Des cailloux et tare à froid seront étalés pour combler les nids de poule en formation sur la rue d'en haut, la vieille route et la rue du marais.

5. Questions diverses.

- & Carte de bus pour la rentrée scolaire: les parents peuvent se connecter sur https://ca2bm.monbus.mobi et suivre les instructions.
- Demande de mise à disposition de la salle polyvalente pour activité de yoga : monsieur le Maire présente la demande effectuée par courrier du 30 juillet 2021. Considérant les coûts de chauffage, d'entretien d'une telle surface (salles, sanitaires, etc), le conseil municipal n'est pas favorable. Compte tenu du nombre d'habitants intéressés et de la surface utile, la salle de l'école reste disponible.
- No Friterie: monsieur Franck Louchez propose d'installer une friterie un soir par semaine. Considérant la nécessité de permettre aux personnes de travailler et aux habitants de pouvoir trouver un point de restauration proche, le conseil municipal est favorable.
- Demande pose de tuyaux : monsieur TOURNIQUET Yann demande l'autorisation de buser une partie du petit ruisseau devant son domicile. Car ceci est dangereux pour son fils en bas âge. Le conseil municipal se rendra sur place en fin de séance.
- Main courante a été déposée en gendarmerie, le 24 juillet 2021, pour mise en danger des automobilistes. En effet, de gros blocs de bitumes avaient été placés en milieu de la chaussée de la rue du marais.
- Un rallye de promenade de voitures de collection, le Touquet Paris Plage Historique 2021, traversera le village le samedi 4 septembre, dans l'après-midi.
- Randonnée pédestre : l'association Sorrus Rando organise une fête de la randonnée pédestre le dimanche 5 septembre. Le parcours du sentier des pâtis fait partie des circuits proposés, il chemine sur le territoire communal.
- D'entretien mon trottoir: la commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen. Chaque habitant doit entretenir son trottoir, son fossé, son caniveau ou sa haie sur toute la longueur de son habitation. Article 32 du règlement sanitaire départemental. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

Séance levée à 20 heures 50 minutes. Fait et délibéré à Beaumerie Saint-Martin, Le 17 août 2021.

Le Maire, Patrick HERLANGE.